

# CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2013

## Compte-rendu sommaire

---

L'an deux mil treize, le huit juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

### Présents

M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE – Mme F. SAVY – M. P. SEDARD – Mme M. LAFFORGUE – M. JM. GUILBOT – M. J. DERRE – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – M. C. DELPUECH – Mme C. DECLERCK – Mme J. BREDAS – M. J. PLANTARD – Mme A. NICOLAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. FLEURY – Mme D. REDSTONE – M. F. PERIDON – M. P. SAINSARD – M. C. TORRE – Mme MC. BARTHES (à partir du point 1) – Mme MJ. DUNAND – M. PT. ESSOUNGOU (à partir du point 1) – M. M. BAFFIE.

### Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – Mme J. FOURGEUX par Mme C. DECLERCK – M. B. BAILLY par M. J. PLANTARD – Mme C. EYMARD-ANDRY par M. C. DELPUECH – M. B. DURAND par Mme M. LAFFORGUE – M. JL. COMBES par M. C. GHIS – Mme B. AUZANNEAU par M. P. SAINSARD – Mme MC. BARTHES par Mme MJ. DUNAND (pour le compte rendu) – M. F. ANDRE par M. C. TORRE – Mme C. GAUTHIER par M. R. ZALLIO – Mme E. BANNIER par Mme F. SAVY – M. PT. ESSOUNGOU par M. P. SEDARD (pour le compte rendu).

### Absents :

M. R. ZALLIO – Mme C. GAUTHIER.

M. Patrick SEDARD a été élu secrétaire de séance.

---

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Les comptes rendus sont approuvés.

### DELEGATION DU MAIRE – ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Voir liste annexée.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- VOTE le budget supplémentaire 2013.
- APPROUVE la convention financière entre la commune et le SAN de Sénart pour la création de l'espace associatif.
- FIXE les tarifications complémentaires 2013 relatives aux locaux municipaux.
- APPROUVE la tarification et le règlement de l'étude surveillée pour l'année 2013-2014.
- MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal.
- ACCEPTE le principe de rétrocession dans le domaine public communal des espaces extérieurs du programme immobilier réalisé par la SCI « Combs la Ville place de l'an 2000 ».
- APPROUVE la modification du règlement de la médiathèque.
- ADOPTE la modification du règlement de l'espace multimédia de la médiathèque.
- MODIFIE le règlement des événements forains.
- APPROUVE la modification de la décision institutive du San de Sénart.
- ACCEPTE le maintien de la tarification du traité d'exploitation du marché.

**Guy GEOFFROY**  
*Député Maire*